

**Communauté de communes
du Haut Verdon Val d'Allos**

Maison de Pays

04370 Beauvezer

Arrondissement de Castellane

Alpes de Haute Provence

Date de publication : 21 février 2014

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire**

Séance du 20 février 2014 à 18h00

L'an deux mille quatorze et le 20 février à dix-huit heures , les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel LANTELME ;

Membres Présents :

Commune d'Allos

Membres titulaires

**LANTELME Michel
GUIRAND Danièle
BARBOTIN Sylvain
SAULT-FOURNIER Elisabeth
MICHEL Jean Marc
BIANCO Philippe**

Commune de Colmars-les-Alpes

Membres titulaires

**BLANC Francis
BARBAROUX Jean-Paul
MICHEL Robert**

Commune de Villars-Colmars

Membres titulaires

**GUIRAND André
BONNET Pierre
ROUX Laurent
BLACHE Patricia**

Commune de Beauvezer

Membres titulaires

**SERRANO Roselyne
BUFFE Marie-Claude
BERTHUY Françoise
PERDU Christophe**

Membres suppléants

Commune de Thorame-Haute

Membres titulaires

**ROUX Denis
CALVIN Laurent
SGARAVIZZI Jean-Marie
BARBAROUX Josiane**

Membres suppléants

Commune de Thorame-Basse

Membres titulaires

**MARGAILLAN Michel
CHAILAN Philippe
PAGLIA Jean-Luc**

Objet : Motion concernant les projets industriels régionaux de production de chaleur à partir de la biomasse – N° 2014/001 -

Depuis 2004, dans le cadre de la Charte forestière le Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var se mobilise afin de développer la filière bois énergie en circuit court. Axe clé de la charte, il s'agit de favoriser l'émergence de projets bois-énergie auprès des collectivités et des particuliers par un conseil en amont, une aide au montage des dossiers et à la recherche de financement ainsi qu'un suivi des projets de chaufferies.

Avec l'émergence de 7 chaufferies bois collectives, ce sont presque 800 tonnes de plaquettes consommées chaque année. Ces projets ont pu aboutir grâce au soutien financier de l'Europe, de l'Etat, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil général des Alpes de Haute-Provence via l'Accord Cadre Etat-Région-ADEME et les financements européens (FEADER, FEDER, FIL).

La ressource forestière du territoire représente 150 000 m³ de bois exploitable annuellement (ce qui correspond à l'accroissement annuel des forêts situées en zones exploitables, données CFT, 2009). Actuellement 30 000 m³ sont prélevés chaque année, dont 12 000 m³ en bois d'œuvre et le reste en bois d'industrie. A cette récolte doit s'ajouter la consommation de bois buche, dont les quantités sont difficiles à estimer (Profil Climat énergie du Pays, 60% des logements soient 10 000 logements sont chauffés par le bois énergie, en chauffage d'appoint ou chauffage principal). Sur les 80 000 m³ de bois de qualité bois d'industrie/bois énergie exploitable chaque année, une large part correspond donc aux besoins actuels et à court terme du territoire.

Aujourd'hui, le développement des chaufferies bois permet de structurer la filière bois énergie à l'échelle territoriale. En effet, le Pays A3V apparaît comme un territoire relativement mal desservi puisque bon nombre de communes sont situées à plus de 40 minutes d'une plateforme de stockage bois-énergie (données OFME, 2012). Face à ce constat, les élus du territoire ont montré leur intérêt pour la création d'une zone de production de plaquettes qui pourrait répondre aux besoins locaux.

Les élus du territoire expriment donc leurs craintes légitimes face aux deux projets de méga-centrales à biomasse pour la production d'électricité, E.On à Gardanne et Innova Var Biomasse à Brignoles, projets validés par la Commission de Régulation de l'Énergie. Ces projets sont largement décriés par les professionnels de la filière, par les politiques locaux (réunion des élus des Communes forestières du 6 novembre 2013 à Sisteron, prise de position des élus de la Réserve de biosphère Lubéron-Lure), par les services techniques de l'ADEME, par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (Avis du CESER du 24 septembre 2013, « La structuration de la filière Forêt-Bois en région PACA) ainsi que par la Cour des Comptes (Rapport de la Cour des Comptes « La politique de développement des énergies renouvelables », juillet 2013).

Le plan d'approvisionnement du projet E.On prévoit la récolte de 450 000 tonnes soit 900 000 m³ de bois, dans un premier temps importées mais à terme issues des ressources forestières locales, principalement des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Le rayon d'approvisionnement de 400 km n'est pas compatible avec les logiques de circuit court et va mettre en péril une filière bois-énergie locale encore fragile.

Ce projet n'impliquant pas de cogénération, le rendement de la production d'électricité à partir de biomasse ne sera que de 37%. L'approvisionnement est envisagé par voies routières uniquement, ce qui implique un bilan carbone négatif.

Aucune garantie de gestion durable n'est posée pour l'exploitation de la ressource forestière. Bien d'autres arguments, (repris dans la requête introductive d'instance pour l'annulation de l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2012 autorisant la Société E.ON à exploiter la biomasse sur la tranche 4 de la centrale de Provence), confirment l'aberration de ce projet d'un point de vue écologique et énergétique.

Ces projets de centrales industrielles vont déstabiliser la filière bois dans son ensemble en concurrençant les filières bois-énergie locales et la filière papeterie de Tarascon. Il est à craindre que le tri des bois ne soit pas effectué et que du bois de qualité supérieure (bois d'œuvre, palette) soit exploité comme biomasse, ce qui représenterait un manque à gagner pour les propriétaires publics et privés. Sous couvert de préserver une partie des emplois, les répercussions économiques et

sociales de ces projets constituent de véritables enjeux et entraîneront de graves conséquences pour la filière au niveau régional et local.

Les élus de la Communauté de communes du Haut Verdon Val d'Allos, à l'unanimité des membres présents, se joignent à ceux du Pays A3V et :

- Dénoncent dans leurs principes et dans leurs conséquences les projets de méga-centrales qui sous couvert d'utiliser une ressource renouvelable contribuent au gaspillage énergétique et condamnent la France à importer de la biomasse.
- Affirment que la ressource forestière, bien qu'elle soit encore supérieure à la consommation actuelle, doit être valorisée avec les meilleurs rendements.
- Souhaitent que la filière forêt/bois devienne un vrai sujet de débat entre les pouvoirs publics régionaux et locaux, les acteurs industriels, professionnels de la forêt et la société civile, afin d'optimiser l'économie de la filière (emplois, valorisation des bois dans la construction et l'ameublement, etc.) et défendre les enjeux environnementaux (utilisation des énergies renouvelables, gestion durable des forêts).
- Réaffirment leur volonté de sécuriser et garantir la pérennité des filières locales de valorisation du bois à travers l'énergie.
- S'associent aux mouvements citoyens contre de tels projets gigantesques qui représentent une menace pour le paysage, la biodiversité et la santé des populations par la pollution qu'ils engendrent.

**Copie certifiée conforme,
Fait à Beauvezer, le 21 février 2014**

**Michel LANTELME,
Président de la Communauté de communes
Du Haut Verdon Val d'Allos**